

ques de la Société centrale d'hypothèques et de logement, devrait pouvoir suivre les tendances du marché. D'après le gouvernement, cela ferait baisser les taux d'intérêt sur les emprunts hypothécaires. Doit-on appliquer le même argument aux pêcheries? Pour ma part, je ne prétends pas qu'on doive supprimer le plafond du taux d'intérêt sur les prêts à l'étude ou sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Je dis tout simplement que le gouvernement semble se contredire à propos de divers emprunts.

D'une part, le gouvernement prétend qu'en supprimant le plafond, les taux d'intérêt baisseront. D'autre part, il veut maintenir le plafond des taux d'intérêt. En l'occurrence, aucune aide n'est assurée, car les institutions privées refusent de prêter à un taux d'intérêt inférieur. Le gouvernement devrait faire quelque chose pour aider, non seulement les pêcheurs mais aussi les cultivateurs, car eux aussi doivent faire face aux mêmes taux d'intérêt.

En tant que producteurs du secteur primaire, les pêcheurs forment un des rares groupes, sinon le seul, de la société à n'avoir à peu près aucun contrôle sur leur situation économique. Ils n'ont aucun contrôle sur les prix qu'on leur demande pour les biens et approvisionnements, l'essence, le bois et les matériaux qui entrent dans la construction d'un navire. Ces prix sont fixés par d'autres. Ils ont relativement peu de contrôle sur les prix payés pour leurs prises, en ce qui concerne le marché international. Cela se fait au gré d'une entente sur les prix, sanctionnée aux termes de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. Les pêcheurs exercent relativement peu de contrôle sur les prix qui leur sont payés par la compagnie de pêche, quant à l'établissement de prix négocié pour leurs prises. C'est une chose toujours difficile à établir.

Au sein du système coopératif, le pêcheur exerce une plus grande emprise sur les prix qui lui sont payés, puisque l'unité de production lui appartient. La conserverie, l'usine de traitement et le mode de distribution de la coopérative lui appartiennent. Tous les prétendus bénéfices ou excédents lui reviennent. En dehors de cela, il exerce bien peu de contrôle sur sa situation économique. Il est pris comme dans un étau entre le prix de vente et le prix d'achat.

Le gouvernement devrait reconnaître officiellement le producteur primaire, surtout le pêcheur, en créant une caisse de l'État en vertu de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche afin de lui prêter de l'argent directement à un taux de $7\frac{1}{2}$ et $7\frac{1}{2}$ p. 100 ou à un taux d'intérêt raisonnable. Le gouvernement a déjà décidé que ce taux était raisonnable; d'ailleurs, un décret du conseil l'a

sanctionné. Le gouvernement devrait instituer cette caisse pour fournir de l'argent aux pêcheurs et leur permettre de financer ou refinancer leur entreprise et de se tailler une place convenable dans cette industrie.

J'attends avec impatience le moment où nous pourrons étudier plus à fond et plus librement les propositions que renferme le bill et les amendements qui seront présentés à l'étape du comité.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 2^e fois, est renvoyé au comité permanent des pêches et des forêts.)

LA LOI SUR LES BREVETS

MODIFICATION ACCORDANT LE POUVOIR D'ÉDICTER DES RÈGLEMENTS SUR LES DROITS

L'honorable Donald S. Macdonald, au nom de l'honorable M. Basford, propose que le bill C-194, visant à modifier la loi sur les brevets, soit lu maintenant pour la 2^e fois et envoyé au comité permanent de la justice et des questions juridiques.

M. John Gilbert (Broadview): Lorsqu'on examine le bill C-194, on se rend compte à quel point il est inoffensif. J'hésite presque à en parler. Je remarque qu'il a été présenté par le ministre de la Consommation et des Corporations (M. Basford) au mois de mars cette année, lorsque le bill C-102 modifiant la loi sur les brevets à propos du prix des médicaments, a été adopté. Au cours de ce débat, j'ai qualifié le ministre de champion de boxe simulée du Canada. Je l'ai fait parce qu'à ce moment-là le bill ne réduisait à peu près pas le prix des médicaments. Je signalais que le ministre avait fait peu ou rien à l'égard des prix à la Consommation ou des problèmes que pose la propriété étrangère. Outre les questions que j'ai déjà signalées, il a permis aux clauses d'esclavage de continuer à figurer dans les contrats de sport amateur ou professionnel. Et il n'a pas pris aucune initiative pour mettre à jour la loi sur les enquêtes relatives aux coalitions, en en saisissant la Chambre.

• (9.50 p.m.)

Quand je lis ce bill, dont le but est d'augmenter les droits concernant les demandes de brevets, je me rends compte que le ministre a plus que mérité le titre de champion de boxe simulée du Canada. Le ministre pourrait tellement faire dans le domaine des brevets! En ce qui concerne seulement les médicaments, 95 p. 100 des brevets sont détenus par des sociétés américaines. On a parlé beaucoup de ramener la règle des 17 ans à 7 ou 10 ans, afin de briser ce monopole et de réduire le prix des médicaments, c'est le faible effort que fait